

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

Objet

77052 JL/RW
**Admission en non valeur
de produits irrécou-
vrables (Ville)**

DATE DE CONVOCATION

9 mai 1977

DATE D'AFFICHAGE

9 mai 1977

Nombre de conseillers
en exercice 27

Nombre de présents 27

Nombre de votants 27

SOUS-PRÉFECTURE ROCHEFORT
ARRIVÉE LE
26. MAI 1977
LIBÉRATION EXECUTOIRE
Art. 46 du C. A. M.

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante dix sept
le treize mai

à 18 heures 30

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de Monsieur TETARD

Etaient présents : MM. TETARD, DUFOUR, Meille FUCHE, MM. LIS, LACHAUD,
BUJARD, BOUCHET, BOUTET, CAPEAU, COLLE, POUGET, VIANU, POUMAILLOU,
MONTRON, NAULIN, MAURELLET, FABER, BOISARD, GUICHAGUA, BOULAN,
BROTREAU, BERLAND, DUFEIL, TAP, Mme TACQUET, MM. PELLETIER, CABAL

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM.

Absents : MM.

Messieurs MONTRON et POUGET a été élu Secrétaire.

Monsieur le Trésorier Principal de ROYAN a dressé un état
de produits communaux non recouverts, et donné la justification de
leur irrécouvrabilité. Il demande en conséquence l'admission en
non valeurs de ces produits non recouverts dont le montant s'élève
à 9 255,54 F.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du
9 mai 1977,

DECIDE :

- d'admettre en non valeurs les produits figurant sur l'état
dressé par M. le Trésorier Principal de ROYAN se décomposant
comme suit :

- exercices 1970-71-72-73	2 325,64 F
- exercice 1974	6 404,40 F
- exercice 1975	25,25 F
- exercice 1976 ;	0,25 F

TOTAL	9 255,54 F

Cette somme étant prélevée sur le chapitre 970 article 8285 du Budget Primitif de 1977.

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre, MM. les Membres présents.

Pour extrait conforme,



Le Maire,

[Handwritten signature of Guy TETARD]

Guy TETARD.